



# BUDGET 2026 – NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

## COMMUNE DE MAINCY – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

### 1. Cadre général

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune est un **document prévisionnel annuel** qui présente l'ensemble des **recettes** et des **dépenses** de la collectivité. Il constitue un **outil essentiel de gestion et de pilotage**, permettant d'assurer le fonctionnement des services publics locaux et la réalisation des projets.

### 2. Structure du budget communal

Le budget communal se structure en deux sections :

#### La section de fonctionnement

Elle regroupe les **dépenses et recettes courantes** nécessaires à la gestion quotidienne de la commune :

- Rémunération du personnel
- Entretien des équipements et des infrastructures
- Prestations de services à la population

Ces dépenses sont financées principalement par les **recettes fiscales**, les **dotations de l'État** et les **produits des services municipaux**.

#### La section d'investissement

Elle concerne les **opérations à caractère durable**, destinées à développer ou améliorer le patrimoine communal :

- Construction et rénovation d'équipements publics
- Aménagement du territoire
- Acquisitions de biens durables

Ces opérations sont financées par l'**épargne dégagée en fonctionnement**, les **subventions** et, le cas échéant, le **recours à l'emprunt**.

Le budget communal doit respecter un **principe d'équilibre budgétaire** : Le budget communal doit obligatoirement être **voté en équilibre** : les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses. Ce principe garantit la **soutenabilité financière** de la collectivité.



# BUDGET 2026 – NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

## 3. Le budget primitif de 2026

### a. Le fonctionnement

#### Fonctionnement (3,44 M€)

Il s'agit des **dépenses** courantes nécessaires au quotidien :

- Personnel (salaires, charges sociales et police intercommunale) : 712 270,00 €
- Charges générales (énergie, entretien...) : 1 052 828,92 €
- Charges de gestion courante : 153 560,00 €
- Atténuation de produits (reversement recettes) : 77 596,00 €

Les **recettes** proviennent principalement :

- Des impôts locaux : 1 054 105,59 €
- Des dotations et participations : 589 069,09 €
- Des services municipaux : 83 930,00€
- Revenus des immeubles : 80 000,00 €
- Reprise provisions : 13 152,24 €
- Atténuation de charges de personnel : 9 200,00 €

La **commune dégage un excédent important (1,6 M€ reporté)**, signe d'une gestion saine.

### b. L'endettement de la commune

La commune va clôturer l'emprunt contracté pour la construction de l'école élémentaire en 2012, en novembre 2026.

**A compter de novembre 2026, la commune n'aura plus de dette financière.**

### c. L'investissement

Cette section concerne les projets à long terme :

- Travaux et équipements publics
- Aménagements
- Achats de matériel

Les investissements sont financés par :

- Des **subventions** : **885 894,18 €**
- L'épargne de la commune (**autofinancement**) : **1 431 279,56 €**
- **Dotations**, fonds divers et réserves : **700 899,84 €**



## BUDGET 2026 – NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### d. Les principaux projets pour 2026

Projet	Montant	Subventions
Les terrasses de la source – Phase 01	758 954,73 €	497 218,46 €
Remise aux normes de la boulangerie et achat fonds de commerce	762 246,80 €	237 245,41 €
Acquisition foncières	315 000,00 €	
Rénovation des toitures du Presbytère et de l'école de Musique	117 995,40 €	40 000,00 €
Extension de la vidéoprotection	76 000,00 €	
Réhabilitation de l'Eglise – phase études	161 000,00 €	
Révision du PLU/SPR	56 864,50 €	
Végétalisation des cours d'écoles – phase études	34 487,50 €	
Rénovation éclairage public	42 000,00 €	12 600,00 €
Etudes énergétiques bâtiments	40 560,00 €	22 495,00 €

La commune est en attente de la validation de plusieurs subventions, issues de partenariats publics et privés, destinées à financer certains projets. En l'absence d'arrêtés attributifs à ce jour, ces financements n'ont pas été intégrés au budget primitif 2026. Dans l'hypothèse où ces subventions seraient accordées, une décision modificative viendra ajuster le budget en cours d'exercice 2026.